

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de jeunes

A.M. 12-05-2021

M.B. 04-06-2021

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, l'article 23 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes ;

Considérant la proposition de la Fédération des Maisons de Jeunes du 11 février 2021 ;

Considérant que le membre nouvellement désigné achève le mandat de son prédécesseur ;

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission Consultative des Centres de Jeunes, les mentions relatives aux adresses postales sont supprimées ;

Article 2. - A l'article 1, 2^o, du même arrêté, les mots «Madame Valérie HEBRANT» sont remplacés par «Monsieur Louis MARIAGE».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur à dater de sa signature.

Bruxelles, le 12 mai 2021.

V. GLATIGNY